

FRÉQUENCE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES 2019-2020

ÉTAPE	1 ^{er} CYCLE						2 ^e CYCLE						3 ^e CYCLE					
	1 ^{re} année			2 ^e année			3 ^e année			4 ^e année			5 ^e année			6 ^e année		
	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
Compétences disciplinaires																		
Éducation physique et à la santé																		
Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Adopter un mode de vie sain et actif	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Science et technologie																		
Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique. Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie. Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie.							•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Géographie, histoire et éduc. à la cit.																		
Lire l'organisation d'une société sur son territoire. Interpréter le changement dans une société et sur son territoire. S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire.							•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Arts plastiques																		
Réaliser des images personnelles et des messages visuels.				•	•		•	•		•	•		•	•		•	•	
Apprécier des œuvres d'arts, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades.					•				•			•			•			•
Art dramatique																		
Inventer et interpréter des séquences dramatiques.		•	•															
Apprécier des œuvres théâtrales, ses réalisations et celles de ses camarades.			•															

FRÉQUENCE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES 2019-2020

<p>Fin d'étapes : La première étape : 15 novembre 2019 (compte pour 20 %) La deuxième étape : 28 février 2019 (compte pour 20 %) La troisième étape : 23 juin 2019 (compte pour 60 %)</p>	<p>Les dates de remise des bulletins sont les suivantes : Première communication : 15 octobre 2019 1^{er} bulletin : 14 novembre 2019 2^e bulletin : 13 mars 2019 3^e bulletin : 10 juillet 2019</p>
---	---

<p>Examens du MELS : Une épreuve obligatoire du MELS est administrée en français lecture et écriture en fin d'année en 4^e et 6^e année et compte pour 20 % de la note finale (mai 2019). Une épreuve obligatoire du MELS est administrée en mathématique (raisonner et résoudre) en fin d'année en 6^e année et compte pour 20 % de la note finale.</p> <p><i>Vu l'importance accordée à cette épreuve dans la note finale, un motif sérieux devra motiver l'absence éventuelle de votre enfant, car aucune reprise d'examen ne sera possible et l'enfant obtiendra la note « zéro ».</i></p> <p><i>Les motifs reconnus qui peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve du Ministère sont les suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale; ✓ décès d'un proche parent; ✓ convocation d'un tribunal; ✓ participation à un événement d'envergure préalablement autorisé.
--

Les autres compétences (Compétences transversales)	1 ^{er} CYCLE						2 ^e CYCLE						3 ^e CYCLE					
	1 ^{re} année			2 ^e année			3 ^e année			4 ^e année			5 ^e année			6 ^e année		
	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
Exercer son jugement critique			*			*			*			*			*			*
Travailler en équipe			*			*			*			*			*			*
Organiser son travail			*			*			*			*			*			*
Savoir communiquer			*			*			*			*			*			*

* Le choix de la compétence qui fera l'objet d'une appréciation revient à l'enseignant.

PRÉSCOLAIRE

COMPÉTENCES	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin (Bilan)
1. Se développer sur le plan sensoriel	•		•
2. Développer sa personnalité	•		•
3. Entrer en relation avec les autres	•		•
4. Communiquer oralement		•	•
5. Se familiariser avec son environnement		•	•
6. Mener à terme des projets et des activités		•	•